

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal Séance du 20 Mars 2026

DATE DE CONVOCATION : 16 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS : - En exercice : 11 - Présents : 11
- Votants : 11 - Absents : 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à 18 h 45, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, le Maire, sur convocation qui leur a été adressée le seize mars deux mil vingt-six conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : Bruno GAUTIER, Lydie CAUMES, Jean – Luc DECHAMP, Cynthia LANTZ, Corentin COURTIER, Laura MORLET, Michel COURTIER, Sophie GUITTON, Michaël DHAUSSY, Angélique MEUNIER, André LADET.

Absent(s) excusé(s) : /

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : Michel COURTIER

**Objet de la délibération : Désignation des membres de la Commission
Communale des travaux et de la voirie**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de procéder à l'élection des membres de la Commission Communale des travaux et de la voirie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-22,

CONSIDÉRANT qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, le Conseil Municipal peut former des commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres,

OUI cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS PAR 11 VOIX POUR :

DÉSIGNE les membres suivants pour siéger, pour la durée du mandat en cours, au sein de la Commission Communale des travaux et de la voirie, sous la présidence de M. Bruno GAUTIER, le Maire :

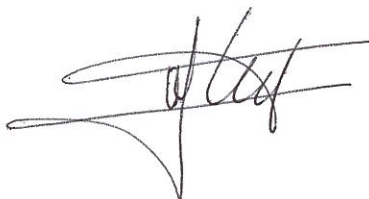
- Monsieur Michel COURTIER, Vice-Président
- Monsieur Jean-Luc DECHAMP,
- Madame Lydie CAUMES,
- Monsieur André LADET,
- Madame Sophie GUITTON,
- Monsieur Michaël DHAUSSY,
- Madame Angélique MEUNIER,
- Madame Laura MORLET,
- Madame Cynthia LANTZ,
- Monsieur Corentin COURTIER.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Ocquerre, Le 23 mars 2026

Le Secrétaire de séance,
Michel COURTIER

Le Maire,
Bruno GAUTIER



Date de transmission de l'acte: 23/03/2026

Date de réception de l'AR: 23/03/2026

077-217703438-DE_2026_025-DE

AGEDI

Vous pouvez déposer un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de l'acte par le représentant de l'Etat.